



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**  
Tenue le 3 avril 2023 à 19 h 30 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé,  
à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Simon Brennan, Mark Blair, Marc-André Laberge, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras;

Aucune absence;

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

**1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le secrétaire-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

075-04-2023

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre  
APPUYÉ PAR la conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

**ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption de procès-verbaux**
  - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023
  - 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2023
3. **Période de questions**
4. **Greffe**
  - 4.1 Avis de motion – Gel des remblais à Franklin en vue d'une modification de la réglementation à ce sujet
  - 4.2 Désignation d'un employé afin de représenter l'employeur auprès de la CNESST
  - 4.3 Demande pour la mise à jour du plan d'intervention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports
5. **Ressources humaines**
  - 5.1 Rapport mensuel des activités dans l'administration
6. **Finances**
  - 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
  - 6.2 Entretien gazon 2023 – Octroi de contrat
  - 6.3 Résolution concernant une mise de fonds dans un projet dans le cadre du *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois.*
  - 6.4 Entretien ménager des bureaux municipaux – Octroi de contrat
7. **Sécurité publique**
  - 7.1 Procès-verbal de la rencontre du 21 mars 2023 du Service incendie
8. **Transports et voirie**
  - 8.1 Rapport mensuel des activités aux travaux publics
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1 Dépôt du rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de février 2023
10. **Urbanisme et environnement**
  - 10.1 Procès-verbal du CCU de la rencontre du 9 mars 2023
  - 10.2 Rapport mensuel des activités à l'urbanisme
11. **Loisirs, culture et vie communautaire**
  - 11.1 Rapport mensuel des activités aux loisirs et aux communications
12. **Développement économique**
13. **Correspondance**
  - 13.1 Demande d'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois, Valleyfield, Haut-Saint-Laurent
14. **Divers**
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance**



## **2. Adoption de procès-verbaux :**

### **2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023**

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 6 mars 2023;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

076-04-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyne Mckenzie et appuyé par la conseillère Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 mars 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE

### **2.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2023**

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le 22 mars 2023;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

077-04-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Payette et appuyé par la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 22 mars 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE

## **3. Période de questions**

Avant le début de cette première période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la première période de questions est ouverte, voici les sujets qui sont évoqués :

**Question :** Quelle est la situation des remblais sur le rang des Dumas?

**Réponse :** Comme le dossier est judiciairisé, nous ne pouvons pas commenter ce dossier. Nous vous invitons à lire tout ce qui s'était écrit sur notre site Web et nos bulletins municipaux à ce sujet.

**Question :** est-il possible d'installer un abri anti-soleil près du terrain de tennis, pour contrer la chaleur estivale?

**Réponse :** Nous prévoyons bonifier grandement le parc en 2024, notamment des avec des jeux d'eau. Nous verrons donc à refaire des aménagements l'an prochain. Dans l'immédiat, on va voir ce qui est possible, ne serait-ce qu'une table de pique-nique avec un parasol.

**Question :** Allez-vous planter des arbres bientôt au parc des loisirs?

**Réponse :** On va pouvoir intégrer la plantation dans les plans pour l'amélioration des aménagements du parc.

**Question :** A-t-on des nouvelles du terrain sur la route 201 appartenant à M. Jodoin, dont s'occupait le ministère de l'environnement?

**Réponse :** Non, mais nous avons fait une demande d'accès à l'information au ministère de l'environnement pour avoir accès à tous les documents sur ce dossier.

**Question :** Est-ce que le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC n'arrête pas tous les remblais?

**Réponse :** Non, ça protège seulement les terrains qui sont situés à proximité des zones



de protection des puits municipaux sur le territoire de la MRC.

**Question :** Est-ce que les remblais sur la rue Grimshaw ont été faits de façon légale?

**Réponse :** Oui, le propriétaire des lieux a fourni les tests de sols valides et conformes et il a fourni tous les documents pour obtenir légalement son permis de remblai. De plus, nous avons tout de même envoyé un inspecteur municipal pour s'assurer de la qualité des sols déversés sur le site après le début des travaux de remblai. Il appert que l'inspecteur municipal nous a mentionné que la qualité de la terre est bonne, qu'il n'a vu aucun débris et qu'il n'y avait aucune odeur pouvant déceler la présence de quelconque contaminant.

**Question :** Est-ce qu'on vous a suggéré d'imposer votre laboratoire pour faire des tests de sols?

**Réponse :** C'est une excellente suggestion. Cela va faire partie des éléments que nous allons valider avec nos avocats avant de bonifier de façon importante le règlement de remblai.

**Question :** Nous voulons vous passer le message de notre inquiétude quant aux remblais à Franklin. Est-ce que ça veut dire qu'il n'y aura pas de camions demain, suite à l'avis de motion de ce soir?

**Réponse :** Pas nécessairement car tous les permis déjà délivrés sont encore actifs. Cependant, toute nouvelle demande de permis de remblai est gelée, sauf pour les constructions résidentielles.

**Question :** Avec la CPTAQ, est-ce que nous avons le droit d'émettre des permis de remblais avec plusieurs provenances?

**Réponses :** Notre réglementation permet présentement d'avoir des remblais avec plusieurs provenances, en autant que le propriétaire des lieux nous fasse parvenir des tests de sols valides et conformes sur la provenance des sols. C'est une des raisons pourquoi nous présentons l'avis de motion ce soir et que nous désirons modifier la réglementation.

#### 4. Greffe

##### 4.1 Avis de motion - Gel des remblais à Franklin en vue d'une modification de la réglementation à ce sujet

La conseillère Lyne McKenzie donne avis de motion qu'un projet de règlement 272-11 sera présenté et déposé par elle-même ou un autre membre du conseil. Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage 272 afin de mieux encadrer les activités de remblai sur l'ensemble du territoire, soit en exigeant des analyses de sols avant et pendant les travaux selon l'ampleur de ceux-ci, selon les quantités et volumes, en plus d'encadrer la période de l'année durant laquelle les travaux de remblai peuvent être réalisés. Les travaux de remblais exécutés dans le cadre de projets de construction sont cependant exclus.

##### 4.2 Désignation d'un employé afin de représenter l'employeur auprès de la CNESST ATTENDU QUE nous devons mettre à jour la liste des répondants de la Municipalité auprès de la CNESST;

ATTENDU QU'UN employé de la Municipalité de Franklin a un accès global aux dossiers de la CNESST et est notamment chargé de la gestion des droits d'accès au dossier de l'employeur;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE soit nommé parmi les répondants de la Municipalité de Franklin auprès de la CNESST monsieur le maire, Yves Métras, le directeur général, M. Simon St-Michel, la directrice générale adjointe, Mme Geneviève Carrière et Mme Guylaine Durocher, employée administrative.

ADOPTÉE

##### 4.3 Demande pour la mise à jour du plan d'intervention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a mis sur pied un Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) divisé en trois axes, soit la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures;

ATTENDU QUE le PAVL permet aux municipalités locales de recevoir des aides financières pour l'amélioration - volet redressement seulement pour les interventions retenues au plan d'intervention et priorisation du plan de sécurité;



**ATTENDU QUE** le MTQ nomme, entre autres, les Municipalités régionales de comté (MRC) comme organisme admissible à une demande d'aide financière pour la réalisation du plan d'intervention et en sécurité d'une durée de quelques années;

**ATTENDU QUE** la réalisation dudit plan permettra ainsi d'optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local, par une priorisation des travaux d'infrastructures qui permettront notamment d'assurer la mobilité et la sécurité dans les déplacements des personnes et des marchandises sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent (MRCHSL);

**ATTENDU QUE** ce plan a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme stratégique par les intervenants du milieu;

**ATTENDU QUE** ce faisant, le MTQ a mis sur pied un programme d'aide financière permettant le remboursement, jusqu'à 100 % des sommes encourues, pour la réalisation de ces plans d'intervention et en plan de sécurité;

**ATTENDU QU'EN** 2016, la MRCHSL a participé à une édition antérieure du programme PIIRL du MTQ, en confiant son élaboration à une firme externe de génie-conseil (résolution 7391-06-16);

**ATTENDU QUE** le dernier Plan d'Intervention date du juin 2017 et que depuis, certains tronçons se sont détériorés;

**ATTENDU QUE** le PAVL vise aussi à soutenir les gestionnaires des municipalités dans l'administration de leurs actifs routiers, notamment par la planification, l'amélioration et l'entretien du réseau routier dont ils ont la responsabilité ;

**ATTENDU QUE** les municipalités peuvent se regrouper pour présenter une demande d'aide dans le cadre des volets Redressement et Accélération par entente intermunicipale et par voie de résolution;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Franklin désire soumettre des demandes au volet Redressement dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) conjointement avec les municipalités limitrophes de celle-ci, s'il y a lieu, et ce, afin de potentiellement réduire les coûts des travaux admissibles;

**ATTENDU QUE** lors de rencontres des directrices et directeurs généraux de la MRCHSL, ayant eu lieu au courant de l'année 2021 et 2022, il a été question de la mise à jour du plan d'intervention et du plan de sécurité avec les membres de la direction générale de la MRC;

**ATTENDU QUE** lors la rencontre du mois de décembre 2022, nous avons été informés qu'aucune demande de subvention n'avait été déposée pour la mise à jour desdits plans d'intervention et de sécurité;

080-04-2023

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Marc-André Laberge

**APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**QUE** le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent de déposer une demande de subvention afin de mettre à jour le Plan d'Intervention et le Plan de sécurité dans le cadre du PAVL, et ce, pour permettre aux municipalités de déposer des demandes d'aides financières pour la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau local dont ils ont la responsabilité.

**ADOPTÉE**

## **5. Ressources humaines**

### **5.1 Rapport mensuel des activités dans l'administration**

Le rapport mensuel des activités d'administration du mois de mars est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture. Soulignons que les responsables de l'accueil des citoyens à l'hôtel de ville ont répondu à plus de 180 appels téléphoniques, plus de 270 courriels et accueilli 91 personnes à la réception au cours du mois de mars 2023.

## **6. Finances**

### **6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires**

**II EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

081-04-2023

**APPUYÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**D'APPROUVER** la liste des déboursés, du mois de mars pour un montant de 155 058,23\$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer d'une somme de 389 604,37\$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

**D'APPROUVER** les salaires des employés et élus municipaux totalisant 37 319,35\$ pour la période du 26 février au 25 mars inclusivement.

**ADOPTÉE**



### **6.2 Entretien gazon 2023 – Octroi de contrat**

ATTENDU QUE la Municipalité doit recourir aux services d'une entreprise spécialisée pour l'entretien et la coupe de gazon sur plusieurs terrains municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité deux entreprises à soumissionner, soit l'entreprise de M. Randy Banning ainsi que Pelouse Alex Gaulin;

ATTENDU QUE la soumission de M. Banning est de 8 300 \$ et que la soumission de M. Gaulin est de 8 035 \$;

ATTENDU QUE l'offre de services reçue par M. Alex Gaulin est la plus basse;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Brennan

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce Conseil accorde à M. Randy Banning, citoyen de Franklin, le contrat d'entretien et de coupe de gazon, pour la saison estivale 2023 sur les terrains municipaux énumérés dans l'offre de services, au coût total de 8 300,00 \$.

ADOPTÉE

082-04-2023

### **6.3 Résolution concernant une mise de fonds dans un projet dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois**

ATTENDU QUE les écocentres permettent de se départir d'une multitude de matières qui ne sont pas acceptées lors des collectes régulières (matières recyclables, matières organiques, déchets) ou en complémentarité avec celles-ci. Les matières reçues à ce type d'installation proviennent principalement d'apport volontaire des citoyens et sont destinées à des fins de réemploi, de recyclage et de valorisation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a élaboré un projet de création d'Écocentre sur son territoire, ci-après appelé projet

ATTENDU QUE le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après le «PROGRAMME»);

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin désire contribuer et investir financièrement dans le PROJET;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la Municipalité de Franklin à s'engager financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), (ci-après l'«INVESTISSEMENT») puisé à même ses liquidités internes;

D'AUTORISER le directeur général, M. Simon St-Michel et la directrice générale adjointe, Mme Geneviève Carrière, à transmettre tout document en lien avec cette demande;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'INVESTISSEMENT aux fins de concrétisation du PROJET.

ADOPTÉE

083-04-2023

### **6.4 Entretien ménager des bureaux municipaux – Octroi de contrat**

ATTENDU QUE la Municipalité doit recourir aux services d'une entreprise pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du Centre récréatif;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'offre de services de la compagnie Excell-Net Inc.;

ATTENDU QUE Excell-Net Inc. a offert un rendement satisfaisant au niveau de l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du Centre récréatif de services en 2022;

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce Conseil accorde à Excell-Net Inc. le contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et du Centre récréatif pour l'année entière 2023, au coût de 1 270 \$ par mois.

ADOPTÉE

084-04-2023

## **7. Sécurité publique**

### **7.1 Procès-verbal de la rencontre du 21 mars 2023 du Service incendie**

Le procès-verbal de la rencontre du 21 mars 2023 du Service incendie est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.



## **8. Transports et voirie**

### **8.1 Rapport mensuel des activités aux travaux publics**

Le rapport mensuel des activités aux travaux publics du mois de mars est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

## **9. Hygiène du milieu**

### **9.1 Dépôt du rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de février 2023**

Le rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de février 2023 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

## **10. Urbanisme et environnement**

### **10.1 Procès-verbal du CCU de la rencontre du 9 mars 2023**

Le procès-verbal de la rencontre du 9 mars 2023 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

### **10.2 Rapport mensuel des activités à l'urbanisme**

Le rapport mensuel des activités liées à l'urbanisme du mois de mars est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture. Soulignons que l'équipe de l'urbanisme a répondu à plus d'une centaine de demandes, soit plus de 96 demandes d'informations et a émis près de 20 permis.

## **11. Loisirs, culture et vie communautaire**

### **11.1 Rapport mensuel des activités aux loisirs et aux communications**

Le rapport mensuel des activités liées aux loisirs et aux communications du mois de mars est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture. Soulignons que près de 600 personnes ont fréquenté le Centre récréatif et le parc Antoine-Labelle lors des différentes activités organisées par la Municipalité en mars 2023.

## **12. Développement économique**

Aucun point.

## **13. Correspondance**

### **13.1 Demande d'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois, Valleyfield, Haut-Saint-Laurent**

Il EST PROPOSÉ PAR la conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE ne pas adhérer à la Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois, Valleyfield, Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

085-04-2023

## **14. Divers**

Aucun ajout.

## **15. Période de questions**

Avant le début de cette deuxième période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la deuxième période de questions est ouverte, voici les sujets qui sont évoqués :



**Question :** Concernant la situation délicate sur les remblais, le mot du maire dans le dernier bulletin municipal était très clair. Cependant, je vous suggère d'utiliser à meilleur escient les titres dans le bulletin municipal Le Frankinois.

**Réponse :** C'est noté, merci.

**16. Levée de la séance**

086-04-2023

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Nathaniel St-Pierre

**APPUYÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**QUE** la séance soit levée. Il est 20 h 09.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Simon St-Michel,  
Directeur général et greffier-trésorier

*La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 3e jour d'avril 2023, au sens de l'article 142 du Code municipal.*

Monsieur Yves Métras,  
Maire

Monsieur Simon St-Michel,  
Directeur général et greffier-trésorier